

Agent conducteur de chien en sécurité privée

RNCP5984 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	344
Code(s) ROME	K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3196 — Entreprises de prévention et de sécurité
Date d'échéance	06/07/2013

Certificateur(s)

Formaplus 3B

<http://formaplus3b-formation-securite.com>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'Agent Conducteur de Chien en Sécurité Privée assure la prévention, la surveillance, la protection d'espaces, de locaux, de biens et de personnes sur un secteur géographique déterminé. Il utilise son chien pour sa défense ou celle d'autrui dans le respect strict de la législation et des textes réglementaires en vigueur régissant la sécurité privée.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire de la certification est capable de : Effectuer des rondes pour assurer la protection des biens et des personnes

Surveiller efficacement un site, un véhicule, du matériel

Intervenir sur alarmes pour réaliser une levée de doute

Analyser et réagir efficacement dans les différentes interventions par rapport à des incidents majeurs, mineurs

Déceler la présence d'objets interdits ou d'armes par palpation sur les personnes, par inspection visuelle des bagages à main

Procéder à l'appréhension d'un individu et le maintenir en respectant le cadre légal de la légitime défense, du flagrant délit

Gérer des conflits, maîtriser son stress

Maîtriser l'obéissance de son chien, son comportement, sa place au sein de la famille

Rendre compte fidèlement, oralement et par écrit des événements à sa hiérarchie, aux services de police, gendarmerie

Rédiger lisiblement et fidèlement une main courante papier et/ou informatique, un rapport, un compte rendu à sa hiérarchie, aux services de police et gendarmerie

Intervenir en matière de premiers soins et donner l'alerte (programme Sauveteur Secouriste du Travail)

L'exercice du métier exige d'appliquer rigoureusement la réglementation concernant les sociétés de surveillance (loi 83-629 du 12 juillet 1983 et ses décrets d'application), les conditions d'armement, de détention et d'usage des armes et de l'utilisation du chien comme arme.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les entreprises de sécurité privée, les services internes de sécurité, les services de sécurité des administrations publiques et territoriales

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de prévention, de surveillance et de sécurité Conducteur de chien

Après expériences professionnelles, possibilités d'accèsion à des postes à responsabilité : responsable d'exploitation, chef d'une équipe cynophile

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 et les décrets d'application qui s'y rattachent Décrets n°2005-1122 du 6 septembre 2005 – n°2007-1181 du 3 août 2007, réglementant l'aptitude professionnelle exigée par les autorités pour exercer la profession réglementée dans la sécurité privée.

Casier judiciaire vierge et majorité requise

Posséder un chien adulte, 18 mois minimum, genre berger allemand, beauceron, berger belge, etc ..., d'une morphologie relativement imposante.

Sont exclus tous les chiens de type molossoïde pouvant entrer dans la première catégorie (de la loi de 99), ainsi que tous molossoïdes où aucune sélection n'est faite sur le caractère par leurs clubs de races, exemple : American Staffordshire Terrier, Dogue Argentin, Dogue de bordeaux, Dogue Allemand...

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Président : - Représentant une société de surveillance - Un spécialiste dans le domaine cynophile (civil ou militaire ou police)

- Représentant du centre de formation

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	06/07/2013
--	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP17164

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
www.formaplus3b.fr
<http://www.formaplus3b.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5984/>